L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI 8 MARS 1879.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 8 mars, 1879. — Température.—Vents du sud-est et du sud-ouest, baisse du baromètre, temps partiellement couvert et chaud.

Température du 7 mars 1879.

Thermomètre de C. Durazzo, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin.....	48	8
Midi.....	68	20
3 P. M.....	70	21
6 P.M.....	67	19

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au bureau de santé :

Mariages—Joshua Howard à Mlle Louise Lewis.

Joseph Barrow à Mlle Martha A. Wilson.

Louis Mazon à Mlle Mary Harrison.

Henry Cahill à Mlle Mary Mahoney.

Martin Cogan à Mlle Mary Leland.

Alphonse Duval à Mlle Caroline Christer.

Wm. H. Cummings à Mlle Mary A. M. Hopkins.

Naissances—Mme Jean Poingsur, un garçon.

" Anthony Wallis, une fille.

" J. Longpennie, un garçon.

" Mary Christensen, un garçon.

" Henry W. Clark, une fille.

" Claude Wetbrach un garçon.

" Jos. Chantal, une fille.

" Wm. Hart, un garçon.

" Paul Guyot, une fille.

" John Nicholson, une fille.

" M. Flynn, une fille.

" John J. Corrigan, une fille.

Décès—Robert Burns, 58 ans.

Chas. H. Tenny

Jessie Wells, 5 minutes.

Mme Rudolph Schroder, 56 ans.

Alfred Landrot, 32 mois.

Frangois Brehol, 32 ans.

Marie Scott Chin, 75 ans.

George Hall, 36 ans.

Mme Caroline E. Morris, 67 ans.

Mme J. B. Dalmasse, 87 ans.

Pierre Leitner, 67 ans.

Acquittement des prisonniers politiques.

—L'enceinte de la cour de circuit, l'espace réservé au public, les corridors qui aboutissent à la salle, étaient envahis par la foule, hier matin, lorsque le juge Woods est venu occuper son siège.

Le juri, que le marshal tenait enfermé depuis la veille au soir, a présenté un verdict à 1 heure de l'après-midi.

Il a prononcé l'acquittement des Louisianais que les fonctionnaires de la douane ont fait arrêter dans Natchitoches et dans Caddo, en les accusant d'infractions aux lois électorales des Etats-Unis.

La décision des douze citoyens a causé une profonde sensation dans le vaste auditoire qui, durant quinze jours, a suivi les débats avec une attention sans exemple. Un tonnerre d'applaudissements allait l'accueillir, mais le juge n'a pas permis le manifestation des sympathies et de la joie.

—On s'est pressé autour des jurés.

Au moment où nous annonçons à nos lecteurs des paroles de délivrance de nos amis, la compagnie du capitaine Sambola a salué de cent coups de canon tirés au pied de la rue du Canal.

Vers cinq heures de l'après-midi, un détachement du Washington Artillery, à la demande des notables, a tiré un salut de cent coups de canon sur la place Lafayette.

Cet après-midi, à quatre heures, les amis des prisonniers s'assembleront au City Hotel pour les accompagner au *Bart Able*, qui part, à cinq heures, pour Natchitoches. Un détachement du régiment d'artillerie du colonel Bachemin annoncera, par un salut de vingt-cinq coups de canon, le départ du bateau.

Assemblée des déposants du New Orleans Savings Institution.

—Les déposants de la caisse d'épargne de la Nlle Orléans se sont réunis, hier soir, au Grunewald Hall, pour aviser aux moyens de protéger leurs intérêts.

L'assemblée était fort nombreuse ; elle remplissait la salle. Les deux sexes et toutes les races y étaient représentées.

Le Dr A. C. Holt la présidait, et M. W. G. Hudson en était le secrétaire.

M. James McConnell a dit que le New Orleans Savings Institution n'est pas une banque, mais une caisse d'épargnes, où l'on dépose l'argent dans le but d'en retirer un intérêt. Si l'institution ne prêtait pas son numéraire qui lui sont confiés, elle ne pourrait point payer l'intérêt qu'elle promet. Cet argent a donc été placé, et si les déposants persistent à le réclamer, les directeurs se verront forcés de réaliser leurs valeurs, mais en subissant de très grands sacrifices. M. McConnell a ajouté que les dépôts s'élèvent à trois mille dollars. A l'époque où il a pensé ce montant à l'institution, celle-ci lui inspirait de la confiance ; elle lui en inspire tout autant aujourd'hui. Il veut bien aussi ne pas brusquer les choses, et accorder aux directeurs le temps nécessaire.

Sur la proposition de M. McConnell, l'assemblée a ratifié une résolution autorisant le président à désigner un comité qui devra examiner les livres de l'institution, s'assurer du montant de l'actif, et s'entendre avec les directeurs quant au mode et aux époques de paiements.

Le président, après avoir soumis à l'assemblée les noms de MM. H. T. Hardy, David Hughes et W. A. Bell, sans, néanmoins, annoncer que ces messieurs étaient définitivement nommés, a prié les assistants de faire parvenir avant aujourd'hui, 3 heures, les noms de ceux parmi lesquels il pourra choisir les membres du comité.

L'assemblée s'est ajournée vers huit heures et demie. Le président la convoquera de nouveau lorsque les circonstances l'exigeront.

Paragraphes.

—*MM. L'Hote & Cie* ont acheté, aux compagnies dont les lignes de chemin de fer viennent aboutir à la rue du Canal, de leurs constructions, actuellement, de jolies guérites, à l'usage de leurs agents actuelles.

—Les agents des compagnies d'assurance qui refusent de payer la licence de 2 dollars, se fondent, dit-on, sur l'inconstitutionnalité de l'ordonnance municipale.

—Grâce aux autorités de la ville on les propriétaires qui combleront une partie des ornières de la banquette s'étendant de la rue St. Joseph à la rue des Religieuses? Le voyer porte à seize mille piastres le chiffres des frais à encourir, et plusieurs des trous hideux sont sur des terres qui n'appartiennent pas à la corporation. L'administrateur du département des améliorations a rédigé, depuis qu'il a étudié la question, un projet de loi dont le titre seulement a été lu mercredi dernier, mais sur lequel le conseil se prononcera probablement à séance de mardi prochain.

—L'hôtel de la monnaie a frappé trente mille dollars depuis la reprise des opérations. M. Poole a reçu un million de dollars pour l'achat de lingots d'argent. Le gouvernement fédéral désire, paraît-il, le succès du mint, à l'égard duquel on le soupçonnait, on, plutôt, on affectionnait certains fonctionnaires, d'être quelque peu hostiles. Le sarintendant peut, aujourd'hui, acheter cent mille onces à la fois, en quantités de 10,000, tandis qu'il ne lui était pas permis, jadis, d'aller au-delà de 10,000 onces à la fois. Cette des machines qui n'étaitaient pas en bon état ont été réparées, et les autorités sont sur le point d'en en voyer de neuves. L'hôtel peut également frapper des pièces d'or, et avoir une quantité de lingots suffisante.

—C'est aujourd'hui, samedi, à 1 heure, que la balle de coton Peeler sera vendue, par MM. Nash et Hodgson, encanteurs, en face la bourse au coton, au bénéfice des détenteurs politiques de Natchitoches et de Caddo.

—Il a été reçu, à la sous-trésorerie, depuis le dernier rapport, $77.844.03, dont $3.576.31 au département de la revenu intérieur, $150.23, en argent, pour droits, $3 835, en billets, pour droits, $60 000 au bureau de poste, $3.930.89, pour des bons quatre, pour cent, $97.551.80 de différentes sources.

—Mlle. Jennings et Thornton, que le capitaine Gill accuse d'avoir orcellement fait tuer un dépôt, ont été acquittés, hier matin, devant le juge Lea. Le ministère public a déclaré n'avoir pas de témoignages contre les deux ceci s'expliquant facilement par le fait l'interrogatoire au 15 du courant. Ils se déclarent innocents.

—Les administrateurs attendent, pour adopter une nouvelle ordonnance accordant la charte de la compagnie du chemin de fer Carrollton City, que l'avocat de la ville n'ait donné son opinion sur le pouvoir du Conseil de prélever la taxe y spécifié mentionnée dans la première ordonnance et qui a motivé le vote du maire.

—L'administrateur du commerce a ordonné, avec les *steamers*, un arrangement pour faciliter les trèves qu'on remarque parfois aux quais vacant comblés à Palais des lots.

—M. Wharton, membre des Etats-Unis, a fixé le commencement définitif de cette belle dallage, que le coup a accepté pour Washington, après l'avoir approuvé.

—Les prestidigit qui attirait ces temps de la licence a été abolie.

—Le successeur de Prosper Sainte, est Mr. Daniel Gerber sont convoqués à la deuxième cour de district.

—Il n'y a plus de différends entre les citoyens et les démocrates.

L'association des planteurs sucriers de la Louisiane.

—A la dernière séance de la société, M. Duncan F. Kenner a été élu président, M. John S. Wallis premier vice-président, M. H. P. Kernochan deuxième vice-président, M. J. W. Godbery troisième vice-président, M. James F. Gillon secrétaire et trésorier.

MM. John Dymond, Thos. F. Miller, Henry Clopp et A. Thompson ont été élus membres du comité exécutif, dont M. Dymond sera président ; MM. Sam H. Kennedy, H. Lobdester, R. Milliken et Edward J. Gay membres du comité des finances, dont M. Kennedy sera président.

Après lecture des réponses de cultivateurs de la canne à sucre à des questions de M. Kenner, relative au plant, M. Kenner a fait observer à ses collègues qu'il y a devant eux une question de la plus haute importance : le moyen de retirer de la canne la plus grande quantité de sucre possible.

Au sujet, M. Archie, Mitchell a lu un long document sur les différentes espèces de fausilles, et les avantages qu'offre chacune d'elles. La société a décidé que le travail de M. Mitchell serait publié sous forme de brochure et distribué.

M. Brodie Jackson a dit que la question des moulins est certainement une de celles qui méritent le plus l'attention des planteurs. Il a communiqué à ses collègues le résultat des expériences faites sur sa propriété.

Les observations de M. Johnson ont donné lieu à des discussions sur les résultats obtenus de moulins fonctionnant avec différentes rapidités et sous différentes pressions.

MM. Wilkinson et Ross se sont étendus sur divers perfectionnements introduits dans les moulins, sur la supériorité des personnes en fer emboîtées aux anciennes portenses en bois.

M. Kenner, répondant à certaines observations, a exprimé l'opinion qu'il convient de juger d'un moulin, non par la quantité de sucre, mais par la quantité de jus qu'on en obtient. "Ce fut comprendre pas, ajouté M. Kenner, comment les planteurs qui connaissent la canne puissent croire à la probabilité de la voir remplacer par le sorghum. J'ai cultivé le sorghum ; il ne différait pas de celui du Minnesota, que j'ai examiné. A mon avis, les craintes sont absurdes".

Sur la proposition du général Burt, le secrétaire a été chargé de prier les planteurs qui ont passé leurs cannes de renseigner la société sur la quantité de jus qu'ils ont retiré de la canne, le gallon de jus pesant huit livres et demie ; le rendement du sucre sec ; le rendement de la mélasse, le gallon de mélasse pesant douze livres ; le total de la matière saccharine.

La prochaine réunion est fixée au premier jeudi d'avril.

Constructions de levées. —

Le bureau des ingénieurs de l'Etat a recommandé la construction des levées suivantes :

Troisième District.

	Nombre de yardes cubes.
Donaldsonville—*revetement*.....	$ 5.250
Algar, Gretna, &c.—*revetement*.....	10.000
Levée Dugas.....	5.000
Pointe Homa.....	10.000
Acadia.....	6.000
Le Boeuf.....	5.000
Delogny.....	25.000
St-Jean.....	15.000
Lone Star.....	10.000
Dr Gaster.....	3.000
Plaquemines.....	40.000
Bayou Lafourche.....	12.000

Le cent, y compris celui du *revetement*, sera d'environ $42.175.

Quatrième District.

	Nombre de yardes cubes.
Bayou DeGlaise et Atchafalaya.....	64.000
Hog Point.....	2.580
Mangeans.....	150.000
Seed et Colonne.....	90.000
Ft Manoir.....	15.000
Birds.....	21.000
Entre Rickey et Austra la.	12.000
Michel Hebert.....	6.500
Craighead s.....	5.000
Ft Pleasant.....	1.000
Dumbeyne.....	12.000
Reed Rieker.....	8.000
Adams.....	3.000
Gerlal.....	9.000
Richard McCall.....	5.000
Cowhead et bayou Moncle.....	60.000
Lafourche.....	10.000

Cinquième District.

	Nombre de yard en cubes.
Au-dessus du Lac Providence.....	50.000
Levée Hawes Harris (en partie)	100.000
Pene Milliken's Bend.....	200.000
Au-dessous de Delta.....	200.000
Hard Times.....	42.000
Rondereau.....	48.000
Au-dessus de St-Joseph.....	193.000
Au-dessous de Kempe.....	165.000
Au-dessous de Waterproof (prolongement).	110.000
Green.....	20.000

A 18 sous la yarde cube—$208.800.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

J. E. Mathieu à A. B. J. Dureau, un terrain et bâtisses, compris entre la Promenade Carondelet et les rues St. Louis, Tonti et Miro..... $400

Mme Jacob W. Stueck à Charles L. Schopp, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Pleasant, Laurel et Live Oak..... $400

LA LOI D'AMNISTIE.

Voici les principaux passages du rapport fait au nom de la commission d'amnistie, par M. Andrieux, avec le texte du projet de loi tel qu'il a été modifié par la commission, accepté par le gouvernement, et voté par les Chambres :

Vous avez renvoyé à la commission dont j'ai l'honneur d'être rapporteur, un projet d'amnistie présenté par le gouvernement, et diverses propositions d'amnistie dues à l'initiative d'un grand nombre de collègues.

Pour l'honneur du Parlement, je suis heureux de constater qu'aucune de ces propositions ne contient un mot qui laisse supposer l'intention de réhabiliter la Commune. (Très bien ! très bien ! au centre et à gauche.)

La répression de cette Chambre contre l'attentat du 13 mars 1871 et contre les crimes qui l'ont suivi, dispense le rapporteur d'insister sur le caractère de cette insurrection dirigée, au risque de provoquer un retour offensif de l'ennemi, contre les représentants légitimes de la volonté nationale récemment consultée. (Nouvelle approbation.)

Mais si le crime fut grand, la répression fut terrible.

Huit années se sont écoulées depuis *lors*. Le moment est venu de l'apaisement et du pardon.

Nous regrettons de n'avoir pu accueillir la proposition d'amnistie pleine et entière présentée par M. Louis Blanc, ni celle déposée par M. Marcou.

Pour justifier certaines exclusions, il suffit d'interroger les casiers judiciaires de ceux qui ne paraissent pas devoir profiter de l'amnistie. Nous y trouvons condamnations de droit commun pour des faits qui ne se rattachent en rien aux événements politiques. Certains bulletins extraits des casiers nous révèlent jusqu'à dix, quinze, vingt et même jusqu'à vingt-quatre condamnations pour vol, escroquerie, attentat aux mœurs, vagabondage, mendicité, rupture de ban, etc.

D'autres condamnés, il est vrai, mais en petit nombre, seront exclus pour des motifs politiques.

Qui oserait blâmer le gouvernement de refuser le pardon et la restitution des droits politiques à des révoltés qui parlent de la revanche, et qui jettent le plus insolent défi à nos lois, c'est-à-dire à la volonté nationale dans son expression la plus régulière et la plus certaine. (Approbations.).

PROJET DE LOI.

Art. 1er—L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour faits relatifs aux insurrections de 1871 et à toutes les condamnés pour crimes ou délits relatifs à des faits politiques, qui ont été et seront libérés, ou qui ont été et seront graciés par le Président de la République avant la date de trois mois après la promulgation de la présente loi.

Art. 2—Les peines prononcées par contumace pour les mêmes faits pourront être remises par voie de grâce.

Art. 3—A partir de la promulgation de la présente loi, la prescription de l'art. 637 du code d'instruction criminelle sera acquise pour tous les faits relatifs aux insurrections de 1871 qui n'auront pas encore été l'objet de condamnations contradictoires ou par contumace.

Art. 4—A dater de la notification des lettres de grâce antérieurement virtuellement l'amnistie, le condamné qui aura rentré en France ne pourra plus être admis de bénéfice de l'article 476 du code d'instruction criminelle.

Art. 5—La présente loi ne sera pas applicable aux individus qui "indépendamment des faits qu'elle prévoit," auront été condamnés contradictoirement ou par contumace pour crimes de droit commun ou pour délits de même nature, ayant entraîné une condamnation à plus d'une année d'emprisonnement.

Chambres. Chambres — L'hiver est devenu si terrible qu'on ne connaît un hiver si froid de mémoire, qu'on ne reverra jamais plus le pareil, et que les vieillards, Pluie, froid, neige, glace, tout est bon pour faire souffrir les malheureux. On ne peut y tenir dans plusieurs des appartements, on ne peut pas y rester dans plusieurs des corridors, on ne peut pas y marcher dans plusieurs des rues, on ne peut pas y voyager dans plusieurs des chemins de fer, on ne peut pas y travailler dans plusieurs des ateliers, on ne peut pas y transporter dans plusieurs des voitures, on ne peut pas y circuler dans plusieurs des rues, on ne peut pas y vivre dans plusieurs des maisons, on ne peut pas y mourir dans plusieurs des hôpitaux, on ne peut pas y naître dans plusieurs des maisons de santé, on ne peut pas y [illegible] dans plusieurs des [illegible] on ne peut pas y [illegible] dans plusieurs des [illegible] on ne peut pas y [illegible] dans plusieurs des [illegible]